

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 30 juin 2025
Première convocation : 23 juin 2025
Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2025-06-64/5 : VOTE DU COMPTE DE GESTION GEPU –
EXERCICE 2024**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)		X	M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)		X	Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)		X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZZUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU le compte de gestion du ***budget GEPU*** – Exercice 2024 (cf. annexe).

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre de la séparation ordonnateur et comptable public, le comptable public produit chaque année son compte de gestion. Ce document retrace l'ensemble des réalisations comptables de l'année, en recettes et en dépenses.

Au terme de cet exercice, le Comité syndical doit constater la concordance de ses écritures avec celles du comptable public, c'est l'objet de la présente délibération.

Cette année, les réalisations en recettes et en dépenses du compte de gestion du Budget GEPU sont synthétisées comme suit :

Extrait du compte de gestion :

GEPU		Généré le: 23/06/2025	Périmètre: Établissement seul	
Exercice: 2024			Monnaie: Euro	
II-2 Résultats d'exécution				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de la clôture de l'exercice N
Investissement	-662 416,36		-12 779,33	-65 729,33
Dépenses	9 424 411,64	1 000 000,00	2 835 543,05	2 835 543,05
Total Budget	4 972 995,28	1 000 000,00	2 822 761,52	2 822 761,52

L'exercice 2024 enregistre ainsi un résultat d'exercice de 2 835 543,05 €.

Extrait du compte de gestion :

GEPU
Exercice: 2024

Généré le: 23/06/2025

Périmètre: Établissement seul
Monnaie: Euro

COMTE DE RESULTAT 2024

POSTES	COMPTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707 7097	-	-
Production vendue	706 7096	-	-
Prestations de services	701 702 7411 703 704 705 (SAI) 709 709 (sauf 7096 7097)	-	-
Divers	713	-	-
Production sinistre	72	-	-
Production immobilisée	73	-	-
Produits issus de la fiscalité	74	3 999 999,95	-
Subventions d'exploitation	781	-	-
Rapports sur dépréciations et provisions	791	-	-
Transferts de charges	791	-	-
Autres produits	79	1,04	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 999 999,95		-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises	607 6097	-	-
Variation de stock	6037	-	-
Autre de matières premières et autres approvisionnements	601 602 6091,6092	-	-
Variation de stock	6031 6032	-	-
Autres actifs et charges assimilées	604 605 606 6094 6291 6096,61,62	607 736,61	-
Impôts, taxes, et versements assimilés	631 633	12 441,03	-
Sur rémunérations	634 635,537	-	-
Autres	641 648	422 468,77	-
Salaires et traitements	641 647	132 789,29	-
Charges sociales	-	-	-
Dépenses aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	651 651,012	-	-
Dépense aux amortissements sur immobilisations	651	-	-
Dépenses aux dépréciations des immobilisations	6517	-	-
Dépenses aux dépréciations des actifs courants	6515	-	-
Dépenses aux provisions pour risques et charges	65	-	-
Autres charges	9 000,25		-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 164 647,84		-
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 835 643,86		-
PRODUITS FINANCIERS			
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	761 762	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	764 765,768	-	-
Rapports sur dépréciations et provisions	786	-	-
Transferts de charges	795	-	-
Gains de change	765	-	-
Precieux métal et bijoux et valeurs mobilières de placement	767	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-		-
CHARGES FINANCIÈRES			
Dépenses aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	606	-	-
Intérêts et charges assimilées	661 661,668	-	-
Perdes de change	666	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	647	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	-		-
B - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-		-
RÉSULTAT COURANT (A - B)	2 834 643,86		-

GEPU
Exercice: 2024

Généré le: 23/06/2025

Périmètre: Établissement seul
Monnaie: Euro

COMTE DE RESULTAT 2024

POSTES	COMPTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Autres opérations	771 773,776	-	-
Sur opérations en capital	775	-	-
Produits des cessions d'immobilisations	777 778	-	-
Autres opérations	787	-	-
Rapports sur dépréciations et provisions	797	-	-
Transferts de charges	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	795 659,579		-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Subventions exceptionnelles	672 674	-	-
Autres opérations	671 673	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-
V3-qui comprend des immobilisations créées	675	-	-
Autres opérations	679	-	-
Dépenses aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	687	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-		-
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-		-
POSTES	COMPTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts sur les bénéfices (VII)	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I - III - V)	4 866 668,86		-
TOTAL DES CHARGES (I - IV - VI + VII)	1 164 647,84		-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 834 643,86		-

Concordance avec le tableau de l'ordonnateur :

		CA 2024
A	total des recettes de fonctionnement	4 008 092,32 €
B	total des dépenses de fonctionnement	1 172 549,27 €
C (A-B)	Résultat de l'année n	2 835 543,05 €
D	exédent ou déficit de fonctionnement reporté	5 414 411,64 €
	<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	
E (C+D)	Résultat exercice cumulé de fonctionnement	8 249 954,69 €

		CA 2024
F	titres émis en investissement	1 120 000,00 €
G	mandats émis en investissement	131 775,53 €
H (F-G)	solde d'exécution n	988 224,47 €
I	solde d'exécution reporté	- 441 416,36 €
	<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	
J (H+I)	solde cumulé d'investissement	546 808,11 €
K (E+J)	Fonds de roulement année n	8 796 762,80 €

Le Comité Syndical,

Ouï le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 18		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	2

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte de gestion du **budget GEPU** de l'exercice 2024 du SMGEAG:

GEPU
Exercice: 2024

Généré le: 23/06/2025

Périmètre : Établissement seul
Monnaie: Euro

II-2 Résultats d'exécution

Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de la clôture de l'exercice N
-441 416,36		51 775,53	0,00	-11 775,53
5 414 411,64	3 000 000,00	2 835 543,05	0,00	2 835 543,05
4 972 995,28	3 000 000,00	2 835 543,05	0,00	2 835 543,05

ARTICLE 2 : DE DECLARER la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif du **budget GEPU** – Exercice budgétaire 2024 dressé par l'ordonnateur ;

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

Le Président

Ferdy LOUISY



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

